

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

Les enjeux de la formation préparatoire à l'examen du permis de conduire et les conditions de passage des épreuves

Les enjeux de la formation

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous.

Les conducteurs débutants représentent une part importante des tués et des blessés sur la route.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité, et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante pour lequel votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière, saura vous guider.

Le déroulement de la formation

L'inscription

L'inscription se fait à l'auto-école, en présence de l'élève et de son représentant légal. Elle se fait en deux temps : la demande de permis auprès de l'ANTS, la signature du contrat avec l'auto-école.

La demande administrative

Les pièces justificatives réglementaires sont vérifiées et scannées par nos soins. Vous pouvez donc fournir les originaux car l'ensemble des pièces sera rendu une fois le dossier validé par l'ANTS.

La plupart des documents devra être réutilisé une fois le permis obtenu pour demander la fabrication du titre définitif : bien les conserver.

La signature du contrat

Une évaluation de départ des acquis et de l'expérience du candidat permet de choisir le contrat de formation parmi ceux proposés. Un rendez-vous est fixé pour faire une évaluation en conduite.

Cette évaluation sert à estimer le volume d'heures nécessaire pour atteindre le niveau suffisant pour passer l'examen pratique si la régularité des leçons est respectée et la progression régulière.

Le contrat est ensuite signé par toutes les parties (élève, représentant légal et gérante).

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

	<p><u>La formation théorique et pratique</u></p> <p><u>La formation théorique</u> Se déroule en salle de code, les élèves peuvent se rendre sur les trois sites (St-Sever, Hagetmau et Mugron) pour suivre les cours. Dès que les tests par thèmes deviennent satisfaisants, l'élève est encouragé à s'entraîner à domicile sur des tests examen, pour atteindre au plus tôt le niveau de l'examen (ETG). A partir de ce moment-là, il est possible de commencer les premières leçons de conduite. Les élèves ayant eu leur ETG étant prioritaires pour les leçons de conduite.</p> <p><u>La formation pratique</u> Les premières leçons ont lieu de préférence à proximité de St-Sever, Mugron ou Hagetmau, pour mettre en place la maîtrise mécanique du véhicule. Dès que le niveau est suffisant, on part conduire en zone urbaine. Pour une progression régulière, il est conseillé de conduire au moins 1 fois par semaine, mais on peut envisager d'augmenter le nombre de leçon. Au cours de la formation, des points sont fait sur l'avancement de l'élève.</p> <p><u>Durée de la formation</u> Il n'y a pas de formule express mais plus l'élève est motivé, disponible et travailleur, plus nous suivons son rythme. Le délai d'obtention du code et de l'examen pratique peut varier très sensiblement entre les élèves en fonction de leur assiduité, intérêts et mobilisation. Le forfait code est de 6 mois au-delà desquels il peut être prolongé. Le contrat pour l'ensemble de la formation a une durée de 1 an (3 ans pour la conduite accompagnée), pour s'adapter aux nouveaux tarifs si dépassement.</p>
--	--

<p>Les conditions de passage des épreuves</p>	<p><u>L'examen théorique</u></p> <ul style="list-style-type: none">- La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions.- Les élèves reçus ne doivent pas dépasser 5 fautes- Il se déroule dans les locaux d'un opérateur agréé moyennant 30€. L'examen n'est pas compris dans les forfaits mais nous pouvons nous occuper de réserver votre place contre le remboursement du prix de l'examen. L'élève se rend à l'examen par ses propres moyens.- Le résultat est connu par mail dans la journée. <p><u>L'examen pratique – il valide par une évaluation des compétences</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Le candidat est présenté à l'examen sur la voiture qu'il connaît puisque c'est le véhicule de l'auto-école. Il est accompagné par un enseignant. Le prix de l'examen est fixé par la loi : le montant de l'heure de conduite.- Les bons comportements du conducteur afin de ne mettre en danger ni sa propre sécurité ni celle des autres.
--	---

SAINT SEVER

MUGRON

**E0804039230 – E0804039240
SIRET 508 059 276 00016**

AUTO ECOLE MARYSE DUCOS

06.09.87.08.33

ducosmartial@hotmail.fr

autoecoleducos40@gmail.com

- Les formateurs s'appuient sur un référentiel commun (le REMC) et dispensent leur cours de manière à valider les 4 compétences globales.
- Assumer personnellement ses responsabilités citoyennes, juridiques et sociales.
- Utiliser un véhicule à moteur de façon autonome, rationnellement et en sécurité.
- Préparer ses trajets et conduire le véhicule dans les situations de circulation simples ou complexes.
- Prendre en compte les facteurs entraînant une dégradation du système homme-véhicule-environnement, prendre les décisions qui permettent d'y faire face, mettre en œuvre les mesures préventives.

Le déroulement de l'épreuve : L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l'examen, l'épreuve vous est présentée individuellement par l'expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier.
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ 5 minutes.
- Réaliser une manœuvre (marche arrière, épi, créneau ou rangement en bataille).
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur et à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière.
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs.
- Adapter votre conduite dans un souci d'économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.